

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE
« CLINIQUE VETERINAIRE DES
DV MOUREY , BARNY, GOYALT & SENNÉ »
3 CHEMIN DU CUIVRE 67200 STRASBOURG

TEL 03 88 29 10 56

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT DE SOINS VETERINAIRES:
CLINIQUE VETERINAIRE POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

«

3 chemin du Cuivre 67200 STRASBOURG

Tél 03 88 29 10 56

adresse mail: acmb.veterinaires@orange.fr

site internet: <http://www.cliniquemoureybarny.fr>

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

SELARL « AMCB VETERINAIRES » : société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Appartient au GIE « SERVAL » Groupement de vétérinaires strasbourgeois

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 19H00

Le Samedi : de 8H30 à 12H00

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

PERSONNEL VÉTÉRINAIRE :

DV Arnaud MOUREY diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de LYON 1984 n° Ordre **973**

DV Christian BARNY diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de LYON 1986 n° Ordre **16052**

Version du 16/06/2021

DV Mathieu GOYALT diplômé de l'Université de Médecine Vétérinaire de LIEGE 2005 n° Ordre 20238

DV Adeline SENNE diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse 2003 n° Ordre 18850

DV Camille LEDIG diplômée de l'Université de Munich n° Ordre 31560

PERSONNEL NON VETERINAIRE

François COURT: ASV

Déborah KELLER : ASV

Leila DAMAND : ASV (congé parental)

Mathias MESSMER ASV

Margot DEWERPE: ASV

Elise CROS: ASV

Pauline FRIEDEN ASV en apprentissage

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

consultation de médecine générale, chirurgie de convenance, Chirurgie générale, analyses sanguines, radiologie, endoscopie digestive ou respiratoire, échographie, Ostéopathie

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Surveillance permanente par ASV pendant les heures d'ouverture

Surveillance par les vétérinaires WE et jours fériés à horaires réguliers, les nuits si nécessaire.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Appartenance au service de garde des vétérinaires de la CUS. Vétérinaire de garde joignable WE , jours fériés et nuits après prise de connaissance de ses coordonnées sur le répondeur téléphonique de la clinique au 03 88 29 10 56.

ESPÈCES TRAITÉES

Animaux de compagnie: Chiens, Chats et NAC (notamment lapins, cobayes, furets, rats, souris, gerbilles...) et Reptiles

Imagerie par Scanner référée à la CVH (Clinique Vétérinaire des Halles) ou à ZEBRASOMA

Chirurgies spécialisées pouvant être référées à la CVH (Clinique Vétérinaire des Halles) : Ophtalmologie, Orthopédie ou à ZEBRASOMA

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarifs disponibles sur demande à l'accueil. Affichés en salle d'attente. Devis fournis sur demande et en consultation.

Tarifs calculés selon méthode VetManager par calcul des coûts de production, de matières premières, d'utilisation du matériel et des locaux et des coûts en ressources humaines.

LITIGES

Conseil régional de l'Ordre de la Région Grand Est BP 74140 - 57040 Metz Cedex 01

Président : DV Jean François RUBIN BP 74140 - 57040 Metz Cedex 01 Tél : 09 72 61 71 34

Secrétaire Général : DV Arnaud MOUREY BP 74140 - 57040 Metz Cedex 01 Tél : 09 72 61 71 34

(à contacter en cas de différend déontologique).

RCP

MEDICALE DE FRANCE 1 place du Cygne 67000 STRASBOURG M. Gérard ROESNER- M.Jen-Charles BAUER

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : *A.Mourey C.Barny M.Goyault et A.Senné*

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : « <http://www.strasbourg.cci.fr/actualite/mediation-et-litiges-avec-les-consommateurs> ».

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION,
CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Les vétérinaires de la structure s'engagent au respect du Code de Déontologie notamment l'article R 242-48 alinéa II:

« II. - Il formule ses conseils et ses recommandations, compte tenu de leurs conséquences, avec toute la clarté nécessaire et donne toutes les explications utiles sur le diagnostic, sur la prophylaxie ou la thérapeutique instituée et sur la prescription établie, afin de recueillir le consentement éclairé de ses clients. »

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Voir l'exemple.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

L'incinération des animaux décédés est confiée à l'entreprise SINPAC à GEUDERTHEIM après accord des propriétaires et signature d'un bon de prise en charge. Les tarifs sont consultables à l'accueil ou sur le site internet de la SINPAC: www.sinpac.com

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

MODALITES DE REGLEMENT

Les règlements peuvent se faire par CB , chèque ou en espèces.